

Modification des formulaires eCDF pour 2023

28 octobre 2022

1 Objet

Le présent document décrit les changements dans les formulaires 2023 par rapport aux formulaires 2022.

2 Comptes annuels 2023

A part l'année, les formulaires comptes annuels 2023 ainsi que le tableau de passage standard ne comportent pas de changements par rapport à 2022.

3 TVA 2023

3.1 Etats récapitulatifs

Les formulaires des états récapitulatifs 2023 ne comportent, à part l'année, pas de changements par rapport à 2022.

3.2 Déclarations TVA

Contrairement à ce qui avait été annoncé le 16 septembre, suite aux négociations de tripartite les taux de TVA baisseront en 2023 et les formulaires vont donc changer.

3.3 Déclaration TVA annuelle

3.3.1 Nouveaux champs

Les champs suivants ont été ajoutés :

901	902	903	904	905	906	911	912	913	914	915	916	921
922	923	924	925	926	931	932	933	934	935	936	941	942
943	944	945	946	951	952	953	954	955	956	961	962	963
964	971	972	973	976	977	978	981	982	983	991	992	993
994	995	996										

3.3.2 Changement des règles

Suite à l'ajout de champs, des règles ont été modifiées, respectivement ajoutées pour les champs suivants :

037	046	051	056	065	129	137	145	163	176	407	436	462
463	464	765	766	767	768							

ainsi que pour les nouveaux champs

3.4 Déclaration TVA annuelle simplifiée

3.4.1 Nouveaux champs

Les champs suivants ont été ajoutés :

825	826	827	828	837	838	839	840	911	912	913	914	915
916	921	922	923	924	925	926	931	932	933	934	935	936
941	942	943	944	945	946	951	952	953	954	955	956	961
962	963	964										

3.4.2 Changement des règles

Suite à l'ajout de champs, des règles ont été modifiées, respectivement ajoutées pour les champs suivants :

051	056	065	407	436	462	463	464	765	766	767	768	801
802												

ainsi que pour les nouveaux champs

3.5 Déclaration TVA mensuelle / trimestrielle

3.5.1 Nouveaux champs

Les champs suivants ont été ajoutés :

901	902	903	904	905	906	911	912	913	914	915	916	921
922	923	924	925	926	931	932	933	934	935	936	941	942
943	944	945	946	951	952	953	954	955	956	961	962	963
964												

3.5.2 Changement des règles

Suite à l'ajout, des règles ont été modifiées, respectivement ajoutées pour les champs suivants :

037	046	051	056	065	407	436	462	463	464	765	766	767
768												

ainsi que pour les nouveaux champs

3.6 Tableaux d'acquisitions / d'amortissements

A part l'année de déclaration, ces formulaires 2023 ne comportent pas de changements par rapport à 2022.

3.7 Contrôle stricte des sommes

Pour des raisons historiques, eCDF acceptait jusqu'à présent des sommes calculées avec une petite tolérance concernant la précision. Cette tolérance obsolète et non documentée sera désactivée à partir de 2023 pour tous les formulaires TVA de toutes les années, en sorte que tous les calculs de sommes devront être absolument exactes.

Les développeurs d'outils ayant utilisé dans le passé cette tolérance, devront adapter leurs outils.

Dans l'espace des développeurs, le contrôle strict des sommes est actif tout de suite dans la fonction de test pour les formulaires 2023, mais pour les formulaires des années antérieures, le contrôle strict des sommes dans la fonction de test sera actif à partir du 1^{er} janvier 2023 seulement.